

# Bulletin municipal

## Les logements sociaux en question?

Après des consultations initiées en 2014, la commune s'est engagée depuis 2 ans dans une démarche visant la création de logements sociaux à Dions, au niveau de la « Cabane de l'Ours ». Certains concitoyens nous alertent sur le fait que le terrain communal identifié pour cette opération serait un emplacement mal choisi et sont inquiets du type d'habitat qui y serait construit: une barre d'HLM d'après les rumeurs. L'association « La cabane de l'ours » créé en octobre dernier parle de déposer un nouveau recours auprès du tribunal administratif. Cette association évoque une alternative consistant à construire sur une parcelle située chemin du Moulin à Vent. Cela mérite quelques précisions.

### Une alternative à proximité du Moulin : réalité ou pur fantasme ?

En 2016, nous avons mené avec les services de l'Etat (Direction départementale des territoires et de la mer) et le service prospection foncière de Nîmes Métropole une étude exhaustive des terrains existants non bâtis appartenant à des particuliers comme à la commune. Dans le même temps une étude a été menée par la société Hydratec sur le risque pluvial et les phénomènes de ruissellements à Dions. Les rapports ont été présentés en réunion publique le 9 juin 2017.



Pré-projet

## Prochaine rencontre citoyenne

Vendredi 6 avril à 18h30—Foyer place Brot

## Édito L'église en péril

C'est un tout autre éditto que j'avais préparé. Puis vendredi 5 mars l'architecte de la direction départementale des affaires culturelles est passé, à ma demande, pour examiner un désordre grave constaté sur le pilier gauche qui soutient la voûte au-dessus du chœur de l'église. Son avis est sans appel : l'édifice est en danger ainsi que la cantine scolaire qui jouxte. J'ai donc pris un arrêté interdisant l'entrée de l'église et de la cantine jusqu'à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde. (cf. page 6)

Vous trouverez dans ce numéro un bilan financier des investissements effectués par la municipalité en 2017. Cette dynamique, nous voulons la poursuivre, en dépit des obstacles financiers qui s'annoncent (diminution des dotations de l'Etat, inconnus sur les compensations résultant de la suppression progressive de la taxe d'habitation et de nouvelles compétences à la charge des communes (sécurité incendie, Pacs) et nous souhaitons vous présenter nos projets lors de la réunion publique le 6 avril. Mais Il faut désormais ajouter l'église, grande inconnue pour l'heure de l'ampleur de la facture.

Pour nos investissements nous nous sommes fixés 2 règles : obtenir 80% de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des institutions européennes pour chacun des projets ; ne pas augmenter les taux d'imposition actuels pour les habitants.

Enfin, après avoir recueilli l'avis des parents et du conseil d'école, le rythme du temps scolaire sur 4 jours et demi a été acté par le conseil municipal et proposé à l'inspection d'Académie, avec maintien des activités périscolaires.

Jean Verdalle, Maire



La commune dispose de deux terrains dans la zone urbanisée :

**Chemin du Moulin à Vent:** Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer interrogés en novembre 2016 sur la constructibilité dans ce secteur écrivent « *la commune est soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Au vu de la délimitation proposée (parcelle de 2 000m<sup>2</sup> en bordure du chemin du Moulin à Vent) qui pénètre faiblement dans la zone boisée à l'ouest, on est bien en partie urbanisée de la commune. En ce qui concerne la forêt, ce secteur est boisé depuis plus de 30 ans et est attenant à un massif boisé de plus de 4 ha. Le défrichage est donc soumis à autorisation préalable. De plus compte tenu du risque incendie qualifié de très sévère sur ce secteur, les autorisations de défrichage seraient conditionnées à la réalisation d'une infrastructure aménagée, la problématique du ruissellement devant également être intégrée à la réflexion.* ».

Le 7 novembre 2017, dans le cadre de la politique de défense contre les incendies, une rencontre avec la direction du service eau et assainissement de Nîmes Métropole et les services de l'Etat (DDTM) rappelle les ouvrages à construire pour lutter contre les feux : chemin d'accès aux véhicules de secours, aire de retournement et réservoir d'eau à proximité du moulin. Les plans ont été soumis pour validation à la DDTM. Mais la réalisation de cet ouvrage n'est pas envisageable sans accord amiable avec les propriétaires des terrains situés entre le chemin de la Grande Parée et le moulin : il faut en effet créer un chemin « pompier », actuellement condamné par des barbelés. Ce projet peut prendre quelques mois ou plusieurs années, c'est pourquoi nous avons déposé auprès du Préfet une demande de déclaration d'utilité publique. D'autre part, de l'avis des services de Nîmes Métropole, ce terrain du chemin du Moulin à Vent est difficile à aménager, avec un coût de raccordement aux réseaux important. Le prix de revient des constructions serait très élevé, incompatible avec une opération de logement social.

**Rue du Puits Neuf :** Cette parcelle est accessible et facilement viabilisable. Les services de l'Etat confirment la possibilité de création de logements, sous réserve que « *les constructions n'augmentent pas les risques de ruissellement* » ce qui implique la création d'un bassin de rétention.

La détermination d'un terrain favorable à la construction de logements sociaux est donc le fruit de réflexions et d'échanges approfondis menés par la municipalité avec les services de l'Etat en s'appuyant sur les services spécialisés de Nîmes Métropole (prospection foncière, service eau et d'assainissement.). Dans les faits, nous n'avons qu'une possibilité pour le choix du terrain.

### **Un projet en plusieurs étapes**

Après consultation de différents organismes spécialisés dans la construction de logements sociaux, le projet d'Un toit pour tous de 8 logements rue du Puits Neuf, a été retenu à l'unanimité par le conseil municipal. Son avancement a été présenté en réunion publique le 9 juin 2017 et dans nos bulletins municipaux de mars 2017, novembre 2017 et janvier 2018. Rappelons que le projet reste de faible dimension, adapté au village, il est constitué de maisons individuelles d'un étage (cf. esquisses pages 1 et 2) et prévoit la gestion du risque pluvial. Un compromis de vente a été signé. Le dossier de demande de permis de construire est en préparation.

### **Où en sommes-nous ?**

Le projet a été revu par Un toit pour tous en tenant compte de nos remarques. S'il est finalisé nous vous le présenterons le 6 avril prochain.

### **Quand débutent les travaux ?**

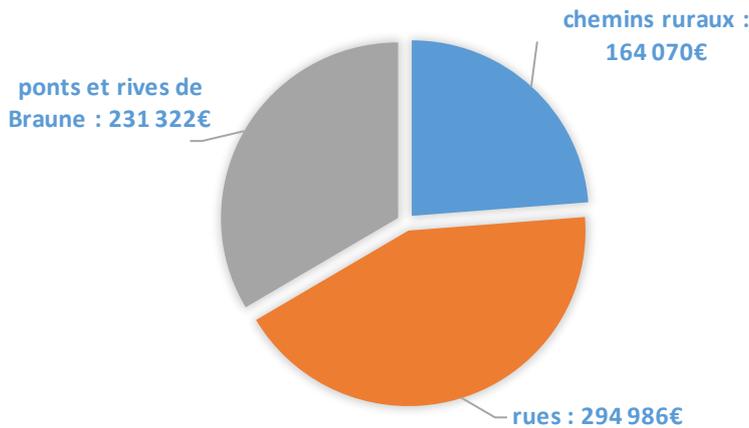
La concrétisation d'un projet n'est jamais simple. Une association constituée en opposition au projet a intenté un premier recours devant le tribunal administratif (rejeté en référé) qui doit encore être jugé sur le fonds. Cette même association annonce un deuxième recours. C'est parfaitement son droit. Cela a pour effet de mobiliser des juristes et avocats et de ralentir la démarche. Jusqu'aux prochaines élections communales ?

Rappelons que le plan local de l'habitat a été voté par l'ancienne équipe municipale le 27 septembre 2013 et prévoyait la construction de 31 logements incluant ceux à caractère social, sans donner le mode d'emploi pour parvenir à cet objectif (sur le Grès ? sans alimentation en eau et sans assainissement collectif? Et le coût de ces infrastructures ?). En travaillant sur la faisabilité de cette orientation, avec la contribution des services de l'Etat et la communauté d'agglomération, nous arrivons à un projet plus modeste, réaliste permettant une mise en œuvre dans un délai raisonnable.

Voilà les faits. Souhaitons que l'on puisse offrir très bientôt des possibilités de logements décentes à des Dionsoises et des Dionsois comme à des nouveaux arrivants. Agir avec détermination dans l'intérêt général des habitants du village, est notre éthique.

# BILAN DES TRAVAUX DE REFECTION DES RUES, CHEMINS RURAUX , PONT ET RIVES DE LA BRAUNE

## TRAVAUX CATASTROPHES NATURELLES INTEMPÉRIES DE 2014 : 690 378€ HT

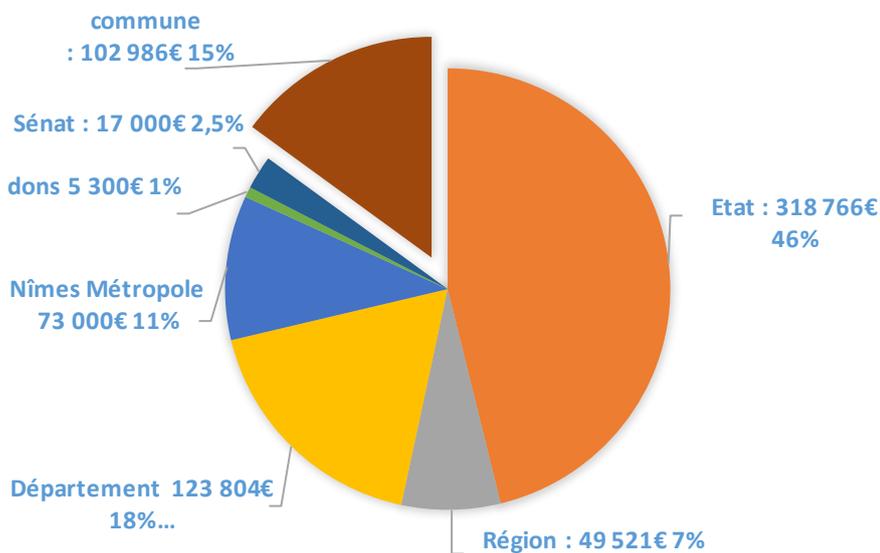


Suite aux intempéries de l'automne 2014, l'Etat a classé notre commune en zone de catastrophes naturelles permettant l'accès aux particuliers à des indemnités de leurs assurances et à la commune de bénéficier de subventions affectées.

Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à finaliser les rives et le pont sur la Braune pour consolider les chiffres présentés, susceptibles d'évoluer très légèrement.

Ils s'élèvent à 690 378€ hors taxes, la TVA sur les investissements des communes étant remboursée par l'Etat.

## FINANCEMENT CATASTROPHES NATURELLES



Le guichet unique de financement regroupe l'Etat, la région et le Département. (71%)

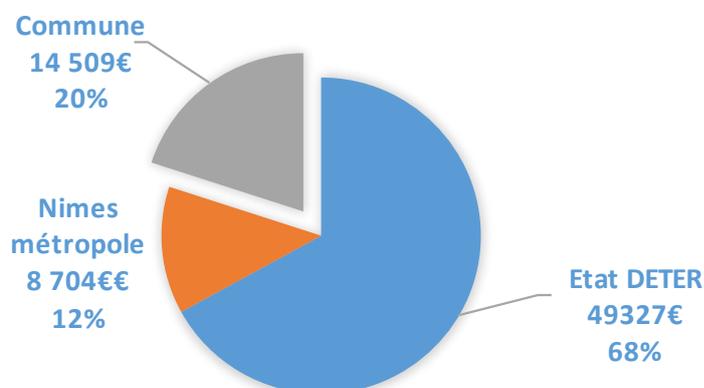
Nous avons obtenu en plus des participations du Sénat, du reversement des dons de particuliers de Nîmes Métropole et de dons directement perçus en mairie.

La part à la charge de la commune a donc pu être réduite à 15% (102 986€) du montant global.

NB : non compris la réfection du clocher et du toit de l'église pris en totalité en charge par l'assureur. (105 000€)

## Rénovation thermique de l'école de Dions

### COÛT GLOBAL : 72 540€



Les travaux d'isolation et de rénovation des locaux de l'école sont terminés, subventionnés à 80%. Outre le confort pour les maîtres et les enfants, notre premier objectif, ils devraient permettre des économies substantielles en électricité et chauffage. Les locaux ont également été mis aux normes PMR.

Il nous reste à assurer la sécurité contre toutes menaces extérieures par la pose d'un rideau occultant dans la classe des grands.

Des travaux de sécurisation des murs de soutènement communaux sont programmés rue du Château. Nous serons amenés, sur de courtes périodes, à interdire la circulation. Nous comptons sur votre compréhension.

## Réfection du foyer et de la bibliothèque

Plus ambitieux est le projet de rénovation des bâtiments municipaux place Brot : foyer, bibliothèque, en très mauvais état. Il faut tout reprendre.

Une étude a été demandée à un architecte (marché sur appel d'offre) qui a proposé un projet ambitieux que nous vous présenterons le 6 avril.

L'aménagement de la place va en effet de pair avec la réfection des locaux municipaux qui s'y trouvent: Sa finalité: valoriser le patrimoine communal et faire de l'espace partagé le **lieu d'échanges et de rencontres multifonctionnel favorisant la convivialité et le respect en mobilisant les acteurs associatifs dionsois.**

Le premier ensemble – foyer - pourra accueillir des réunions, conférences, débats publics, expositions, associations locales, manifestations culturelles (concerts, théâtre, etc.), mais aussi servir à des cours de gymnastique, de musique....

Le second ensemble devra intégrer une culturethèque, l'école de musique (piano, guitare, batterie) et des espaces d'accueil pour les associations.

Projet approuvé par le conseil municipal le 16 février 2018 : unanimité.

Coût estimé à 340 000€.

Financements espérés : Région, Département, Nîmes Métropole, Direction régionale des affaires culturelles du ministère de la Culture. Part communale limitée à 20% du montant. Réalisation : fin 2019 si nous obtenons les subventions.

NB : Ce projet évoluera nécessairement avec vos remarques, celles de nos interlocuteurs institutionnels, les exigences de la Drac, les financements obtenus. Vous en serez informés. .

## Réfection de la toiture, isolation et confort thermique des locaux de la mairie

Comme vous avez pu le constater, nous avons été contraints de protéger un espace par des rubans de chantier rue de la Mairie. Le toit nous tombe en effet sur la tête. Une étude a été réalisée par les services de Nîmes métropole pour rénover le toit et faire les travaux d'isolation thermique du bâtiment.

Nous sollicitons des subventions de l'Etat—DETR (67%) et Nîmes Métropole –fonds de concours (13%).

Approbation du Conseil municipal le 16 février 2018 : unanimité.

Réalisation : après obtention des subventions automne 2018.

## Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite



Les travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite se poursuivent.

Pour la mairie, l'école et le foyer c'est terminé : accès, sanitaires. La Guinguette et la signalétique suivent.

Ils sont subventionnés par l'Etat, la Région, et la réserve parlementaire d'un sénateur à hauteur de 70%.

Part communale : 30% (6 800€)

Pour information, le foyer mis aux normes pourra accueillir si nécessaire des personnes à mobilité réduite pour des manifestations culturelles et institutionnelles (séances du conseil municipal...).

## Fin des travaux sur la Braune ?



La fin des travaux sur la Braune n'est pas de tout repos. Nous avons dû repousser la date de réception des travaux, les ouvrages réalisés ne nous donnant pas entière satisfaction : rétention d'eau sur le pont, rambardes difficilement démontables, rampe d'accès non posée, aire de Braune non remise en état, etc.

Nous avons mandaté notre maître d'œuvre pour trouver les solutions à apporter, négocier, rédiger et signer un protocole transactionnel avec le titulaire du marché,...

Les discussions sont difficiles et entraînent de nouveaux retards. Nous sommes encore dans l'incapacité de déterminer la date d'achèvement des ouvrages, alors qu'il y a très peu de travaux à faire. La défense des intérêts de la commune est à ce prix.

C'est dommage car c'est, dans l'ensemble, un beau travail qui a été réalisé.

Nous espérons pouvoir rendre ces lieux publics rapidement. Les arbres grandiront alors au bord de la Braune et nous verrons revenir enfants, boulistes, promeneurs qui viendront animer les lieux.

Un point noir : le stade. Pour qu'il soit un tant soit peu praticable il faudra enlever les pierres amenées par la crue de 2014. Une des tâches pour la prochaine mobilisation citoyenne de ramassage des déchets en mai.

Pour la réhabilitation de la pelouse, nous attendons les demandes d'utilisation du stade en espérant que l'accessibilité suscite la création d'un club sportif à Dions.

## L'actualité des chantiers

La nouvelle station de traitement des eaux usées située sur la commune de Sainte Anastasie est opérationnelle. Les eaux usées des communes de Dions et de La Calmette sont maintenant acheminées vers cette nouvelle station de traitement. La station de Dions n'étant plus en fonctionnement, il est nécessaire de vider et nettoyer l'ensemble des ouvrages. Cette opération va être réalisée par Nîmes Métropole à compter du 5 mars 2018 pour 3 semaines environ. Dans un deuxième temps, les ouvrages de la station de Dions seront démolis (études en cours).

**Les travaux d'aménagement de la place Brot et de la rue du Fort** devraient être terminés fin mars. Ils permettront de se réapproprier la place pour la promenade et le stationnement des véhicules et d'ouvrir à nouveau le foyer mis aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (mise à niveau de la porte—sanitaires).

Cet aménagement d'un coût global de 172 446€ est financé par la Région 25%, le Département 25%, Nîmes Métropole 25% et la commune 25% auquel s'ajoute la mise en discrétion des réseaux secs (électricité, télé-phone), pris en charge financièrement par le Syndicat Mixte d'électricité du Gard (62 000€).

## Et le reste, c'est pour quand?

La commission travaux va élaborer le programme. 2018-2019 qui sera soumis au Conseil. Quelques pistes de travail sont à l'étude.

En voirie, . Il reste quelques points noirs : rues du Bouquet, de la Cabane, chemin du stade..... Et rue de la mairie en 2019.

En éclairage public poursuite du programme, avec passage aux LED qui permet d'importantes économies.

Sécurité routière :obtention d'une subvention au titre des amendes de police.

Et le stationnement à Dions, pour trouver la solution miracle, on compte sur vous le 6 avril.

Tous ces projets risquent d'être remis en cause, car la priorité est la mise en sécurité de l'église.

## Protection contre les incendies avant l'été

Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)- Préfecture



Avec 248 000 hectares de couverture boisée - soit 42 % de son territoire - le Gard fait partie des trente-deux départements identifiés dans le code forestier comme devant faire l'objet d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies - PDPFCI - qui définit la politique de prévention en la matière à mettre en œuvre au niveau départemental.

**Le PDPFCI a pour objectifs :**

- la diminution du nombre de départs de feux de forêts et la réduction des surfaces brûlées
- la prévention des risques d'incendies et la limitation de leurs conséquences

**Quatre axes stratégiques d'intervention**

- Connaître le risque et en informer le public
- Préparer le terrain pour la surveillance et la lutte
- Réduire la vulnérabilité
- Organiser le dispositif prévento-curatif

Il appartient aux maires de veiller aux débroussailllements dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur leur commune : **les propriétaires d'habitations doivent en particulier procéder au débroussaillage sur un rayon de 50m aux abords des constructions ainsi que sur un gabarit de 5 m de haut sur 5 m de large pour les voies privées y donnant accès.**

## Et nouvelle compétence des municipalités de gestion des moyens de lutte contre les incendies

La défense extérieure contre l'*incendie* -DECI—vient d'être attribuée aux communes et placée sous l'autorité du maire au titre de ses pouvoirs de police administrative, (l'article L. 2212-2 du CGCT), sans compensation financière pour les communes..

Un inventaire de l'existant en bornes incendies a été effectué. Le contrôle sera fait par une société agréée.

**L'aire du moulin à vent**, chemin d'accès réservé aux pompiers et véhicules de secours, zone de retournement, réservoir d'eau. À réaliser dès que possible.



La station de relevage des eaux usées à l'entrée de Dions a fait l'objet d'un aménagement paysager.



## Nouvelles modalités d'accès au site

La commune de Dions a signé une convention avec l'EPCC du Pont du Gard. Accès gratuit en présentant

- Une pièce d'identité

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois **Programme**

Rendez-vous nature Goûte-campagne—18 mars

Garrigue en fête—Pâques

Course handisport—4 et 5 mai

Les féeries du Pont du Gard—1er, 7 et 9 juin

Pont du Gard au crépuscule —juillet—août

Le duo nocturne— 31 août

Exposition Quoi de neuf au Moyen-Age—septembre

Course au profit du handicap—2 septembre

Journées du patrimoine—15 et 16 septembre

Trail du Pont du Gard—7 octobre

Journée de la truffe -9 décembre

Renseignements : [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

## Rentrée scolaire 2018-2019

Rythmes scolaires : la direction de l'école a procédé à une consultation des parents (16 votes pour le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi, 12 pour le retour à 4 jours), le conseil d'école a exprimé un avis (3 pour 4 jours 1/2, 3 pour 4 jours), Le conseil municipal a tenu compte de l'avis majoritaire des parents (et a transmis sa proposition de maintien de la semaine scolaire sur 4 jours 1/2, pour décision, à l'inspection d'Académie. Bien entendu, les activités périscolaires sont maintenues.

## La dionsoise, médaille d'or



Bien sûr, il s'agit de la baguette de notre boulanger Gregory au concours « militant du goût ». Bravo.

## Concours des ATSEM

Mme Cathy Vezon-Colomina, agente technique territoriale affectée à l'école, a passé avec succès le concours d'agent territorial des services d'aide maternelle (ATSEM). Toutes nos félicitations.

## Événement

Vendredi 15 juin à 20h45 sur le stade allée des écoliers

Concert du groupe ZOGO. Entrée libre.

# L'église en péril



État du pilier à gauche de l'autel soutenant l'arc triomphal.

Un pilier situé à gauche du chœur de l'église a éclaté partiellement fragilisant l'édifice. L'architecte des bâtiments de France accompagné d'un ingénieur a visité les lieux le 2 mars. Sur son conseil, un arrêté de péril imminent a été pris **interdisant l'accès à l'église et au foyer (cantine) jusqu'à la fin de la réalisation des « travaux conservatoires et de consolidation de l'ouvrage qui devront être réalisés après expertise d'un cabinet spécialisé par une entreprise ayant les qualifications nécessaires »**. En outre, il nous est demandé de commander une étude géotechnique pour vérifier l'origine des désordres constatés (glissement de terrain?). Cela prendra certainement plusieurs semaines.

L'électricité et l'eau ont été coupées. Donc, plus de cloches pour annoncer l'heure.

Pour la cantine scolaire La Calmette accueillera les enfants de Dions dans sa cantine et Nîmes-Métropole assurera le transport par bus, en attendant une solution pérenne.

Aujourd'hui nous ignorons le coût des travaux à entreprendre : plusieurs dizaines de milliers d'euros pour la seule partie des travaux conservatoires, chiffrage impossible en l'état pour une réfection complète (étude des structures, du sol...).

Or, « *La dite église ne bénéficiant pas d'une protection au titre des bâtiments historiques* », nous ne pourrions obtenir d'aide financière du ministère de la Culture. C'est un coup dur pour notre petite communauté. La recherche de financeurs publics comme privés est vitale.

Plus d'informations dans un prochain numéro.